

Mérignac

Mairie de Mérignac

7, route de la Mairie

17210 Mérignac

05 46 70 62 70

mairie.merignac@wanadoo.fr

<http://merignac17.fr>

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 9h15 à 12h30

- Vendredi de 13h30 à 16h30

Mot du maire

Chères habitantes, chers habitants,

Notre commune poursuit ses investissements avec dynamisme et simplicité, en veillant toujours à améliorer notre cadre de vie et à préserver notre avenir.

Plusieurs travaux de voirie sont en train d'être réalisés afin de rendre nos routes plus confortables pour tous.

Nous avons aussi remplacé le réfrigérateur de la salle des fêtes afin de maintenir la qualité de l'accueil lors des événements conviviaux qui font vivre notre commune.

Un projet important est en cours : l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) qui viendra remplacer la carte communale.

Ce document fixe les règles pour l'aménagement de notre territoire dans les prochaines années. Afin de préserver nos terres agricoles et naturelles, la surface constructible en extension sera considérablement réduite.

Les terrains ouverts à la construction seront situés dans des zones déjà habitées, ce qui permettra d'éviter de coûteux travaux d'extension de réseaux (eau, électricité, téléphone) et renforcera la cohérence de notre village.

Les choix ne sont jamais simples mais ils répondent à une volonté de concilier développement raisonné, qualité de vie et respect de notre environnement.

Récemment, un administré a vu brûler 4 hectares de champ et 60 tonnes de paille, mettant en danger ses dépendances et sa maison.

Je tiens à rappeler à chacun que l'écobuage et le brûlage de déchets verts ou agricoles sont strictement interdits sans une autorisation préalable de la mairie.

Toute infraction comporte des risques majeurs qui peuvent déclenchées des sanctions pénales et financières pour leurs auteurs.

Le cas présent, le pire a été évité grâce à une importante intervention des pompiers. Au milieu de la nuit, il n'y avait plus de danger.

La sécurité de notre commune est l'affaire de tous. Je compte sur la responsabilité de chacun pour éviter qu'un tel risque ne se reproduise.

Le conseil municipal et moi-même, nous vous souhaitons une bonne fin d'année et une bonne reprise, ainsi qu'une bonne santé avec bonheur et réussite.

Cordialement,

Philippe Menneguerre

Le budget de la commune réalisé en 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réalisées	2024	Recettes réalisées	2024
Charges à caractère général	38 287,98 €	Produits des services (EDF)	239,00 €
Charges de personnel	51 868,25 €	Impôts et taxes	105 490,14 €
Autres charges de gestion courante	39 953,61 €	Dotations et participations	67 352,36 €
Opérations d'ordres : amortissement	7 557,00 €	Locations logements et salle des fêtes	20 936,73 €
Sous-total dépenses	137 666,84 €	Sous-total recettes	194 018,23 €
Reversement sur impôts et taxes	11 443,00 €	Report excédent années antérieures	309 077,58 €
Total dépenses	149 109,84 €	Total recettes	503 095,81 €
		Résultat Dépenses-Recettes	353 985,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses réalisées	2024	Recettes réalisées	2024
Chemins	33 727,58 €	Report excédent années antérieures	24 398,52 €
PLU	4 574,70 €	Caution	300,00 €
Défibrillateur	1 752,60 €	FCTVA	5 002,10 €
Axe volet roulant du garage	2 011,20 €		
Volet roulant Mairie	3 450,00 €	Opérations d'ordres : amortissement	6 500,00 €
Réfection toiture Salle des fêtes	37 307,84 €		
Réfection toiture garages logements	9 278,40 €		
Caution logement	300,00 €		
Déficit N-1	22 398,52 €		
Total dépenses	114 800,84 €	Total recettes	36 200,62 €
		Résultat = déficit	-78 600,22 €

Taxes communales : inchangées.

	Taux de 2024	Taux de 2025
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	30,62 %	30,62 %
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	54,23 %	54,23 %
Taxe d'habitation (TH)	15,23 %	15,23 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	17,12 %	17,12 %

État civil

Nous profitons de cette page pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune.

Naissances

Le 26 juillet 2025,
Inès CLARET

Mariage

Le 22 mars 2025,
Vincent DUGARRY
et Alice VIALE
4, Impasse Gillardeau.

Décès

Le 17 février 2025,
Rodolphe MALLET,
42 ans,
9, Allée Farraud.

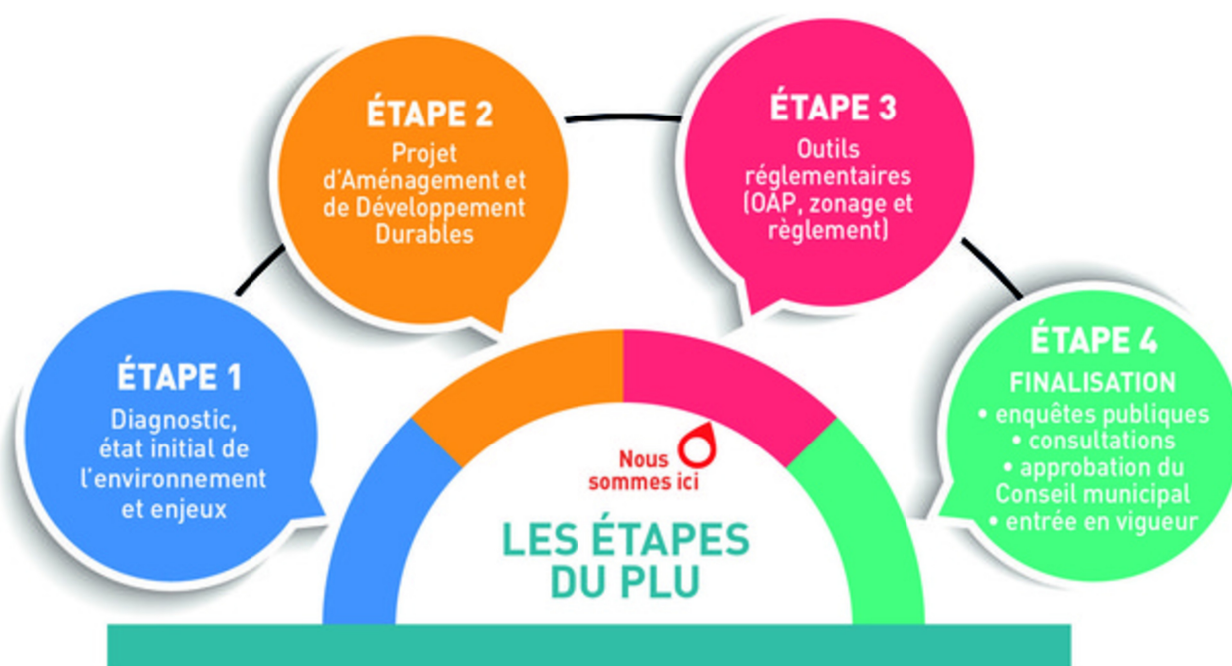
Le 20 mai 2025,
Didier NICOU,
73 ans,
4, Impasse Moulin Négrier.

Le 30 mai 2025,
Alain SALLEBERT,
65 ans,
26, Route de Bellevue.

Élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU)



La deuxième **réunion publique** a eu lieu le mardi 1^{er} juillet à 20h à la mairie. Le PLU en cours d'élaboration a été présenté aux habitants par le bureau d'études en urbanisme, Cittànova.



J'ai un projet : comment savoir ce que je peux faire ?

Actuellement, la carte communale est toujours en vigueur. Les terrains constructibles sont situés en Zone Urbaine (ZU) sur la carte communale.

En 2026, le PLU devra prendre le relais. Pour répondre à la loi « Climat et Résilience », votée en 2021, de nombreux terrains jusqu'ici constructibles ne le seront plus. Les zones urbaines (ZU) seront modifiées et réduites.

Pour savoir si votre parcelle restera constructible dans le PLU, retrouvez-la sur **le plan de zonage**. Un aplat de couleur indique à quelle zone la parcelle s'intègre (U, A ou N). Le nom de la zone est indiqué sur le plan de zonage ainsi que dans la légende.

Le règlement écrit fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone pour les dix prochaines années.

Un registre de concertation est disponible en mairie. Vous pouvez y noter vos remarques ou observations.

Réfection de la toiture de la salle des fêtes

La toiture de la salle des fêtes était équipée de plaques en amiante. **Fin 2024**, la municipalité a financé d'importants travaux pour la refaire. Le conseil municipal a opté pour une toiture bac acier isolée.



Aménagement sur la D 153



Des travaux de sécurisation ont été menés par le Conseil Départemental sur la route D153 qui relie Mérignac à Vibrac. Quand vous roulez sur cette départementale, les routes à droite impliquent des **priorités**. **Leurs signalisations ont été renforcées par des plots.**

Un panneau STOP a été installé au niveau de la sortie de la Route de l'Étang. Vous n'avez donc plus la priorité ! A cet endroit, le manque de visibilité nécessite un arrêt afin d'écartier tout danger.

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile

Comment ?

À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC

Pourquoi ?



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai
légal

Repas de la commune

Le dimanche 31 août à midi, les Mérignacaises et les Mérignacais ont été conviés au repas offert par la municipalité.



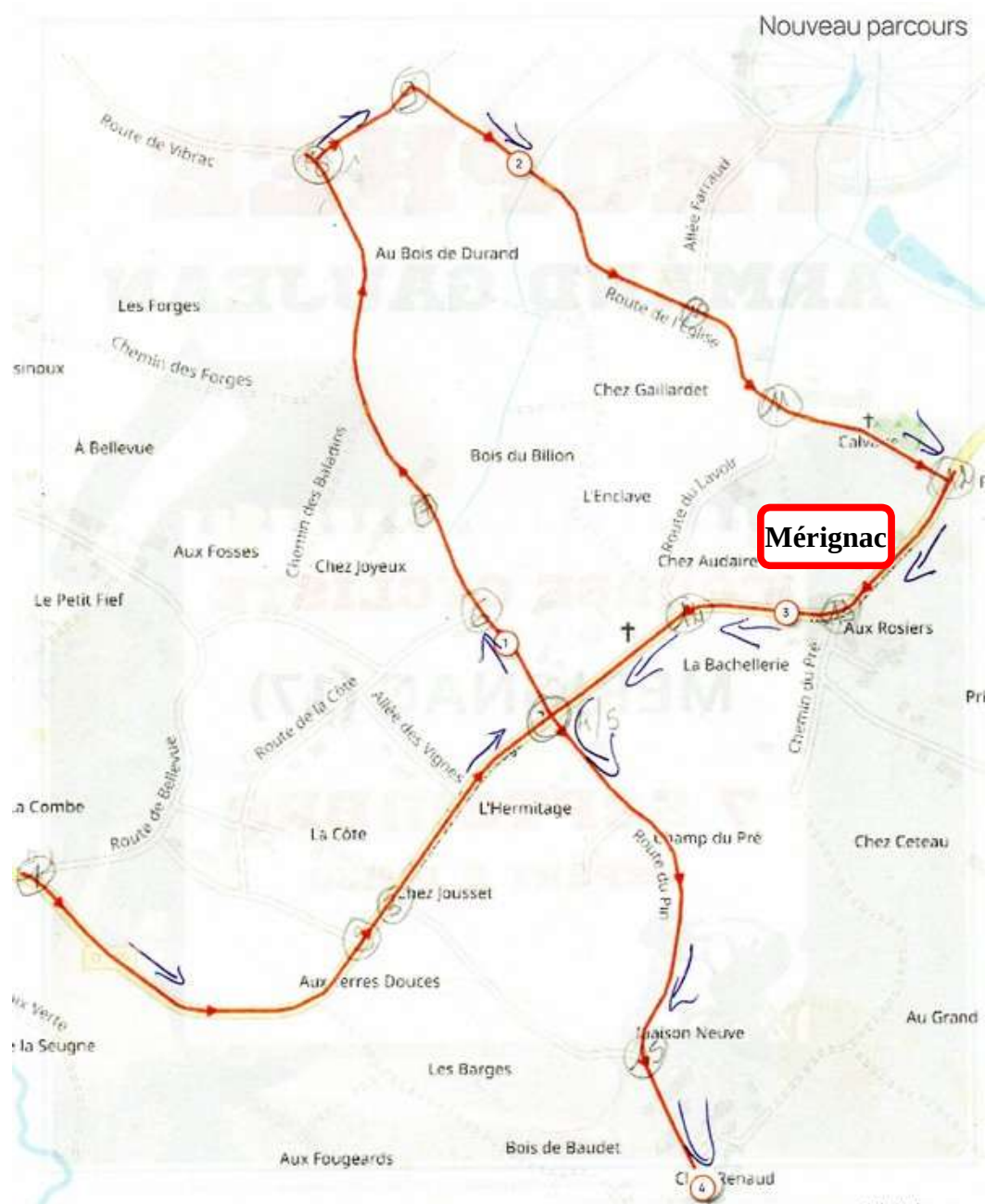
Rôti de veau sauce girolles



Course cycliste



Cette course cycliste effectuera 8 fois une boucle sur les communes de **Mérignac, le Pin, Sousmoulins et Chatenet**.



Association de chasse : ACCA de Mérignac



Lieu-dit Le Graveau

L'assemblée générale s'est déroulée le 27 juin 2025. L'association compte **17 adhérents** titulaires d'une carte **dont 6 Mérignacais**.

Prélèvements en 2024-2025 :

10 chevreuils, 1 sanglier, 9 lièvres, 32 faisans,
5 perdrix, 5 cailles des blés, 13 bécasses, 1
canard colvert, 213 pigeons ramiers, 4 renards
et 38 ragondins.

Deux battues administratives ont été réalisées par le Lieutenant de louveterie M. PLAGE Philippe et M. HERAUD. Avec quelques chasses locales, 9 corbeaux ont été prélevés sur les parcelles de vignes et de tournesols, autour des Palennes.

Nous les remercions.

Lâchers de gibier pour 2025-2026 :

90 faisans,
35 perdrix royales.

Repas de la chasse : mars 2026

Président : Jean-Pierre VIAUD 06 45 10 48 82

Association d'Entraide « Émile Durand »



Le logo de l'association représente des mains ; des mains multicolores entrelacées. Pourquoi ? Ces mains, ce sont nos mains, qui tissent des liens, de nouvelles solidarités. Ces mains symbolisent nos capacités de création, d'accomplissement, de réalisation, notre capacité de prendre soin les uns des autres.

Notre association entame sa troisième année d'existence.

Tout en étant d'origine protestante, elle prône de manière totalement laïque et sans but lucratif, l'accueil inconditionnel à l'autre dans sa différence, l'écoute bienveillante, le partage des savoirs et savoir-faire de chacun, afin de rompre l'isolement et la solitude des habitants de nos campagnes. Elle encourage la solidarité, la joie partagée de créer de nos propres mains.

Deux vendredis après-midis par mois, différentes activités sont proposées selon les envies de chacun : couture, broderie, cuisine, dessin, aquarelle, randonnée à pied ou à vélo, etc.un goûter gourmand rassemble ensuite les différents ateliers.

L'association organise également des événements pour compléter les occasions de rencontre et de partage : Des sorties culturelles, des repas, un marché de Noël, des brocantes et des bourses aux plantes.

D'autre part, l'association a souhaité élargir ses actions de solidarité envers des publics plus variés : visites à la maison de retraite de Chantillac, dons à des associations œuvrant également dans l'aide aux personnes dans le besoin, comme le Téléthon ou pour Mayotte. Nous aidons également ponctuellement quelques jeunes à partir en vacances.

Comme vous voyez, nos projets sont nombreux et variés, mais c'est grâce à l'engagement de chacun, et en particulier à votre présence aux manifestations que nous les mènerons à bien. Soyez-en tous remerciés.

Ateliers créatifs : 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois

Repas de l'Entraide : 2^{ème} week-end de février 2026

Contact : Mireille Gaillard 06 50 06 08 63

Les Amis de la Pimparade

Une association qui fait battre le cœur de Mérignac



Créée en octobre 2024, l'association Les Amis de la Pimparade s'est donnée une mission toute simple : **réunir les habitants de Mérignac (17) et des environs** autour de moments conviviaux, festifs et joyeux, pour **renforcer les liens et dynamiser la vie locale**.

Et les débuts sont prometteurs ! Après une poule au pot généreuse, une brocante animée, une Fête des Voisins conviviale et un concours de pétanque, nos premiers événements ont rassemblé de nombreux Mérignacais, dans une ambiance chaleureuse et bon enfant. Une belle preuve que le besoin de se retrouver est bien présent.

Mais ce n'est qu'un début ! Voici ce qui vous attend dans les prochaines semaines :

📍 **4 octobre: Pétanque** (ouvert à tous)

L'esprit du Sud s'invite à Mérignac !

📍 **2 novembre : marché de Noël**

Contacts : 06 31 97 46 47 06 79 52 46 23

📧 Envie de nous rejoindre ou d'en savoir plus ? Écrivez-nous à :

contact@lesamisdelapimparade.org

ou venez nous rencontrer lors de l'un de nos événements.

Les termites

Les termites sont des insectes xylophages. **Ils dégradent le bois** et tout autre matériau contenant de la cellulose (papier, carton, certains tissus, etc.)

Leur habitat naturel est la forêt, où ils participent au recyclage de la matière végétale morte. Les termites sont des insectes sociaux, formant des colonies organisées en castes. Ouvriers, soldats, nymphes, reproducteurs et larves cohabitent et interagissent via des modes de communication complexes.

Ce sont les ouvriers qui occasionnent des dégâts aux bois, qu'ils soient stockés humides à même le sol ou secs et mis en œuvre.

Les arbres vivants ne sont pas toujours à l'abri des attaques. Les termites peuvent vaincre les défenses naturelles de certains arbres fragilisés.



Ouvrier de *Reticulitermes* ;
taille réelle 5-6 mm

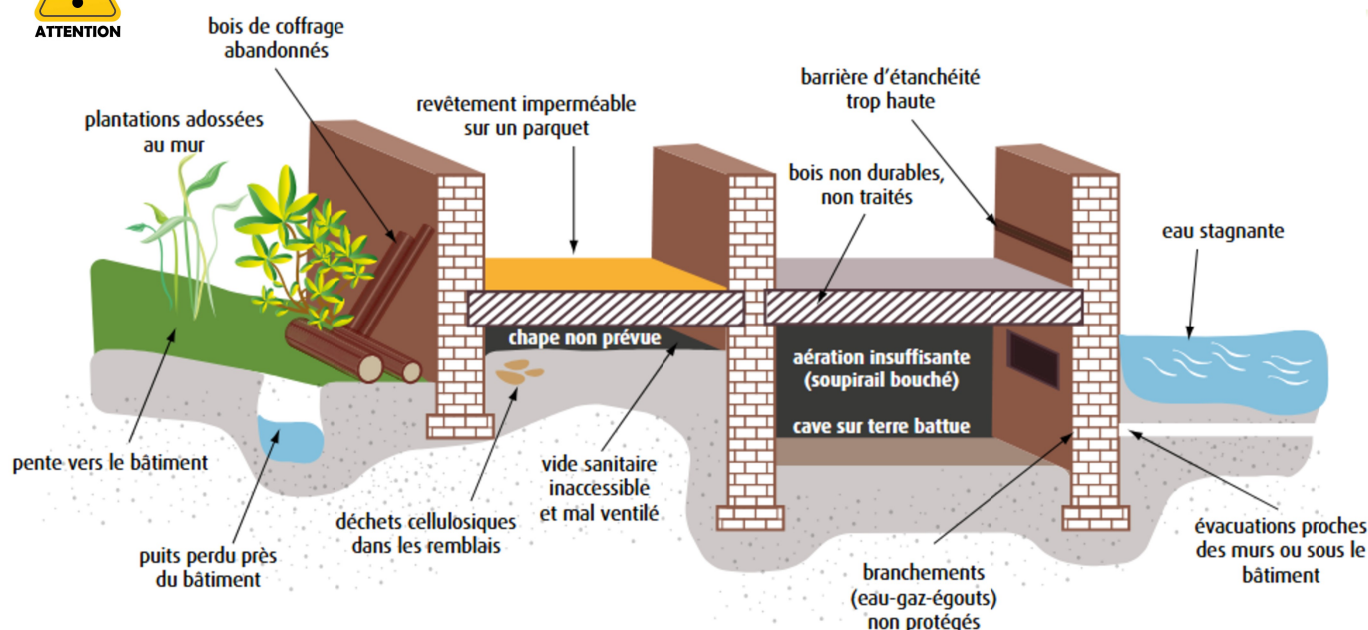
La recherche de termites doit être faite par le biais d'un **diagnostic termites**. **En cas de présence avérée, vous devez prévenir le maire.**

Le département de la **Charente Maritime a été déclaré totalement « termité »** par l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017. Les conséquences sont :

- **en cas de vente** de tout ou partie d'un immeuble bâti, un état du bâtiment relatif à la présence de termites est joint au dossier de diagnostic technique à la vente ;
- **en cas de construction ou d'aménagement neuf**, des mesures relatives à la protection contre les termites s'appliquent.



Prévention : situations à éviter !



A consulter pour plus d'informations :

Lien vers le site du Ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/termites-insectes-xylophages-et-champignons-lignivores>

Incendie

Le feu s'est déclaré sur notre commune, mardi 26 août dans l'après-midi. Il a commencé à la Guétrie et s'est propagé rapidement vers le lieu-dit Font d'Ardouin. **35 sapeurs-pompiers, sept camions de feu de forêt et un fourgon incendie** ont été mobilisés. Grâce à leur intervention, le bois et les bâtiments de l'exploitation agricole ont été épargnés. Quatre hectares de chaume et 60 tonnes de paille ont brûlé. A la demande des pompiers, des civils sont venus en renfort avec leur matériel pour étaler la paille en feu. Un véhicule de pompiers est resté mobilisé toute la nuit.



Intervention des pompiers, Font d'Ardouin



Télescopique venue en renfort



Pelle mécanique venue en renfort



Vigne touchée par l'incendie

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

Ni feu ni barbecue aux abords des forêts	Pas de cigarette en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture	Pas de travaux sources d'étincelles les jours de risque d'incendie
Pas de combustible contre la maison bois, fuel, butane...	Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en localisant le feu avec précision	Je me confine dans ma maison elle est mon meilleur abri

112 Urgences 18 Pompiers

L'actu des déchets

Le **MEMO TRI** est de retour et la **recette du compost** est arrivée !



Retrouvez les deux documents sur le site de la Haute-Saintonge

Retrouvez les informations sur la gestion des déchets et vos jours de collectes sur l'**appli citoyenne**



NOTRE HAUTE-SAINTONGE

A PARTIR DU 01 JANVIER 2025

En **déchèterie**, pour proposer le meilleur service, les conditions d'accès évoluent :

x24
Passages par an



LA CARTE DE DÉCHÈTERIE EST OBLIGATOIRE

La dotation gratuite de **sacs transparents** pour les ordures ménagères résiduelles sera effectif pour inciter au tri et permettre le contrôle du contenu

C'EST LA FIN DU SAC NOIR !



TRANSPARENT

**SACS DE 30L
POUR LES DÉCHETS
MÉNAGERS**



Les sacs jaunes et les sacs noirs transparents sont **à récupérer gratuitement en mairie**.

Calendrier de collecte des déchets



Emballages Recyclables et papiers - Sacs jaunes à partir de 4h

Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					



Ordures Ménagères - Sacs transparents ou noirs à partir de 4h

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				